

Deuxième Convention Nationale des Acadiens

Programme

Les officiers de la seconde convention générale, choisis à Memramcook à la Convention générale de 1881, sont:

Hon. P.A. Landry, Président, G.A. Girouard, Secrétaire, Hon. Jos. O. Arsenault, Hon. S.F. Poirier, Urbain Johnson, Pascal Poirier, J.C. Doiron, J.J. Arsenault, M. Robichaud, Urbain Doucet, M. Benoit, F.X. Vautour, Dr E.T. Gaudet, Dr J.A. Léger, N.A. Landry, A.D. Richard, Dr L.N. Bourque, Dr F. Gaudet, Dr A.P. Landry, Onés. Turgeon, Evariste LeBlanc, Dr Gallant, Ferdinand Robidoux, Gilbert Buote.

La convention sera tenue à Miscouche, Ile du Prince Edouard, le 15 août 1884. Tous les Acadiens et descendants d'Acadiens, nommément ceux de l'Ile du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Cap Breton, du Nouveau-Brunswick, des Iles de la Madeleine, de la province de Québec et de l'Etat du Maine, sont de droit membres de la convention.

Les travaux préparatoires sont confiés à cinq commissions, lesquelles feront rapport à la convention générale.

Sont de droit membres de ces commissions, tous les prêtres acadiens et canadiens des provinces maritimes et des Iles de la Madeleine, tout prêtre, à quelque nationalité qu'il appartienne, desservant dans les provinces maritimes, l'Etat du Maine, et la province de Québec, une paroisse composée en tout ou en partie d'Acadiens; tout sénateur et conseiller législatif acadien; tout député et ex-député acadien aux Chambres des Communes ou à la législature de sa province; cinq délégués nommés à cette fin par chaque paroisse acadienne des provinces maritimes, des îles de la Madeleine, de l'Etat du Maine, de la province de Québec, et toute personne spécialement invitée par le conseil des officiers généraux.

Les commissions, sous la présidence de leurs rapporteurs, se réuniront à Miscouche mercredi après-midi et jeudi, les 13 et 14 d'août, afin d'être prêtes à faire leur rapport le 15.

1^e COMMISSION LA COLONISATION.

M. l'abbé Joseph Ouellet, Sainte-Marie, N.B., rapporteur; l'Hon. S.F. Perry, Tignish, I.P.E., secrétaire.

2^e COMMISSION LANGUE ET ÉDUCATION FRANÇAISE

M. Pascal Poirier, Ottawa, rapporteur; M. Blanchard, avocat, I.P.E., secrétaire.

3^e COMMISSION DRAPEAU ET CHANT NATIONAL

M. l'abbé S. Doucet, Tracadie, N.B., rapporteur; le Révd. Père André Cormier, Memramcook, N.B., secrétaire.

4^e COMMISSION AGRICULTURE

M. l'abbé M.F. Richard, N.B., rapporteur; l'hon. J.O. Arsenault, I.P.E., secrétaire.

5^e COMMISSION COMMERCE ET INDUSTRIE

M. Robicheau, M.P.P., N.E., rapporteur; M. Gilbert Desroches, I.P.E., secrétaire.

Toute paroisse ou mission acadienne des provinces maritimes, de l'Etat du Maine et des îles de la Madeleine, devra élire cinq délégués, lesquels sont priés de se réunir à l'Ile du Prince-Edouard le 13 du mois d'août dans l'après-midi. Cette élection des cinq délégués se fera, s'il est possible, le troisième dimanche du mois de juin, à l'issue de l'office divin — messe ou vêpres. M. le curé, ou, à son défaut, messieurs les marguilliers et syndics, sont priés de prendre l'initiative de l'élection des délégués de leur paroisse ou mission.

Les délégués devront sans retard faire un rapport écrit de leur élection signé par M. le curé ou par trois syndics ou marguilliers, adressé à M.G.A. Girouard, Bouctouche, Kent, secrétaire général de la convention.

(Le *Moniteur acadien*, le 31 juillet 1884)